

portant signature d'une demande de subventions auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles au titre du label Ville d'Art et d'Histoire

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la convention Ville d'Art et d'Histoire du 18 février 2012 ;

Considérant la politique culturelle « culture pour tous » ;
Considérant le projet d'exposition du service du Patrimoine, consacrée à Edith Piaf ;
Considérant les objectifs de valorisation du patrimoine local de la convention Ville d'Art et d'Histoire ;
Considérant la nécessité de faire appel à une aide financière pour le développement du projet ;

DECIDE :

De solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du label Ville d'Art et d'Histoire pour l'exposition consacrée à Edith Piaf.

Estimation du coût total TTC : **32 197 €**

- Subvention DRAC : 6 000 €
- Subvention Région : 1 000 €
- Subvention Département : 1 500 €
- Mécénat : 2 000 €
- Prestations en nature : 4 500 €
- Fonds propres : 17 197 €